



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2004
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-quatrième session

Session de fond, 7 juin-2 juillet 2004

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport répond à la requête du Comité du programme et de la coordination qui a demandé que lui soit présenté, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'engagement futur des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le rapport constate que, dans une mesure croissante, les organismes du système des Nations Unies veillent à intégrer les activités qu'ils conçoivent et exécutent en faveur du NEPAD, en instaurant un lien entre les actions menées à l'échelon national et celles engagées aux niveaux sous-régional et régional.

Le rapport fournit des renseignements sur les activités que mènent individuellement ou collectivement les organismes du système des Nations Unies, une description des initiatives récemment prises par ces organismes pour mobiliser des ressources en faveur des programmes prioritaires du NEPAD et des explications sur quelques-unes des difficultés ou contraintes auxquelles le système doit faire face dans l'appui qu'il apporte au NEPAD.

* E/AC.51/2004/1.



Le système des Nations Unies est l'une des chevilles ouvrières de l'appui international fourni au Nouveau Partenariat. Dans un souci d'efficacité : le système des Nations Unies devrait s'appuyer sur les mécanismes de coordination mis en place aux niveaux mondial, régional et national pour renforcer la cohérence des politiques d'appui au NEPAD; les organismes du système devraient renforcer leur collaboration en vue d'assurer la cohérence opérationnelle des programmes qu'ils exécutent en faveur du Nouveau Partenariat; et le système devrait se voir doter de ressources supplémentaires pour pouvoir mieux appuyer le NEPAD. La situation devra évoluer dans ces différents volets au fur et à mesure de la mise en place du Partenariat.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	4
II. Le rôle du système des Nations Unies tel que défini par l'Assemblée générale ..	4-5	4
III. Intervention du système des Nations Unies.....	6-70	5
IV. Conclusions et recommandations.....	71-72	21

I. Introduction

1. À sa quarante-troisième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que, pour lui permettre de continuer de suivre les activités en évolution menées à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-quatrième session sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du NEPAD¹. Le présent rapport répond à la demande du Comité, qui a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/268 du 23 décembre 2003.

2. Depuis que le Comité a été saisi, à sa quarante-troisième session, du rapport sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique², la nature et la portée de l'assistance fournie au NEPAD par le système des Nations Unies ont pris de l'ampleur. L'appui fourni par les différents organismes des Nations Unies visait à répondre à des demandes présentées par les États Membres, le Secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales. En fonction de la nature de l'appui sollicité, les organismes des Nations Unies sont intervenus à titre individuel ou en conjuguant leurs efforts. L'aide fournie s'est traduite par une assistance technique, la mobilisation de ressources, le plaidoyer et le renforcement des compétences.

3. Comme indiqué dans le rapport susmentionné, la réunion de consultation régionale des institutions et organisations des Nations Unies en Afrique, convoquée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), sert de mécanisme régional de coopération et de coordination au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'appui au NEPAD. De fait, dans une mesure croissante, les organismes du système des Nations Unies veillent à intégrer les activités qu'ils conçoivent et exécutent en faveur du NEPAD, en instaurant un lien entre les actions menées à l'échelon national et celles engagées aux niveaux sous-régional et régional. Le mécanisme de consultation régionale est donc un important outil de promotion de la cohérence des programmes. Le présent rapport rend compte de l'appui que le système des Nations Unies a fourni au NEPAD depuis la cinquième réunion de consultation régionale, tenue en mai 2003. Il fournit des renseignements sur les activités que mènent individuellement ou collectivement les organismes du système des Nations Unies, une description des initiatives récemment prises par ces organismes pour mobiliser des ressources en faveur des programmes prioritaires du NEPAD et des explications sur quelques-unes des difficultés ou contraintes auxquelles le système doit faire face dans l'appui qu'il apporte au NEPAD.

II. Le rôle du système des Nations Unies tel que défini par l'Assemblée générale

4. Dans le cadre des résolutions qu'il adopte sur le NEPAD, l'Assemblée générale oriente l'action que doit mener le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat. Cette orientation définit le cadre du suivi qu'assure le Comité du programme et de la coordination. Dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies d'aligner leurs activités sur les priorités du NEPAD; d'accroître leurs activités de plaidoyer et leurs

activités d'information à l'appui du NEPAD; d'agir de façon cohérente, notamment en prenant des mesures, au niveau régional, pour organiser leurs activités en groupements thématiques et en collaborant étroitement avec les donateurs bilatéraux; de renforcer encore, à l'échelon national, leur coordination et leurs mécanismes de programmation existants, afin d'accroître l'appui fourni aux pays africains en vue de la mise en place du NEPAD; de coopérer étroitement avec l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales pour assurer la mise en place du NEPAD; de maintenir l'appui aux efforts que font les pays africains pour se doter de capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national, sous-régional et régional et mobiliser les ressources financières nécessaires à leur développement; et de simplifier et d'harmoniser les procédures de planification, de programmation, de décaissement et d'établissement de rapports du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'Assemblée a prié les institutions multilatérales de faire en sorte que leur appui à l'Afrique soit compatible avec le Nouveau Partenariat.

5. Dans la résolution 58/233 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a réaffirmé et actualisé les orientations qu'elle avait définies dans ce domaine. Elle a : noté que les organismes du système des Nations Unies avaient largement utilisé le mécanisme régional de consultations comme moyen de promouvoir la collaboration et la coordination à l'échelon régional et les a encouragés à intensifier leur action en vue d'élaborer et d'exécuter des programmes communs à l'appui du Nouveau Partenariat à l'échelon régional; prié les organismes du système des Nations Unies de continuer à aider le secrétariat du Nouveau Partenariat et les pays africains à élaborer des projets et programmes dans le cadre des priorités du Nouveau Partenariat; et s'est félicitée de la coopération et de l'appui accordés par l'Organisation des Nations Unies aux organisations régionales et sous-régionales africaines dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits.

III. Intervention du système des Nations Unies

6. L'appui fourni au NEPAD par le système des Nations Unies s'articule autour des activités de groupes thématiques, qui correspondent *grosso modo* aux priorités du NEPAD. Actuellement au nombre de six, les groupes thématiques se consacrent à l'examen des questions suivantes : développement de l'infrastructure; gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida); et science et technologie – dernier module adopté. Afin d'offrir un tableau complet des démarches individuelles et collectives que les organismes du système des Nations Unies ont engagées au cours de l'année écoulée à l'appui du NEPAD, le présent rapport puise dans les résultats des réunions récentes des groupes thématiques et dans les informations fournies par les organismes des Nations Unies à fin mars 2004.

A. Activités des groupes thématiques

Développement de l'infrastructure

7. La Banque mondiale a collaboré avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires à l'élaboration du plan d'action à court terme du NEPAD pour le développement de l'infrastructure. Grâce à l'enveloppe annuelle de 200 à 300 millions de dollars qu'elle consacre à sa réserve de programmes régionaux, la Banque participe activement à la mise au point ou au financement de la moitié au moins des 20 projets les plus prioritaires du plan. Elle appuie le Southern Africa Gas Project et a financé le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain et la première phase de la Southern Africa Power Pool, qui constituent des éléments clefs du plan du NEPAD dans le domaine énergétique.

8. Ce groupe thématique, dont la CEA assure la présidence, traite des questions suivantes : eau et assainissement; énergie; transport; et technologies de l'information et des communications (TIC).

9. Le sous-groupe thématique sur l'eau et l'assainissement a organisé une Conférence panafricaine sur la mise en oeuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, à Addis-Abeba, du 8 au 13 décembre 2003. Au nombre des questions examinées figuraient : le rôle des ressources africaines en eau dans le développement économique, social et environnemental et le concept de la gestion intégrée des ressources en eau; et le financement du développement du secteur de l'eau en Afrique, notamment à partir des sources suivantes : l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; des crédits budgétaires nationaux (5 %); le secteur privé; les ressources communales traditionnelles; et les partenaires multilatéraux. Les principaux résultats de la Conférence se trouvent consignés dans l'engagement du Conseil des ministres africains responsables de l'eau à lancer les initiatives suivantes : le Partenariat stratégique Afrique – Union européenne sur l'eau et l'assainissement; le Fonds africain pour l'eau, qui sera établi auprès de la Banque africaine de développement (BAD) mais relèvera du Conseil des ministres africains responsables de l'eau; l'Initiative de la BAD relative à l'approvisionnement en eau et à la mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales; la deuxième phase du Programme eau et assainissement pour les villes africaines; et l'appui au Plan d'action des pays membres du Groupe des Huit sur l'eau pour l'Afrique. La CEA publiera le *Journal africain de l'eau*, qui permettra de diffuser les connaissances et la documentation sur les ressources en eau et de partager les expériences africaines dans ce domaine.

10. Le sous-groupe sur l'eau envisage les actions suivantes : mettre en place, en 2004, des équipes d'experts nationaux chargés des questions relatives à l'eau, qui auront pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015; négocier la mise en oeuvre du « portefeuille de projets » avec les partenaires de la coopération pour le développement, les institutions de Bretton Woods et le Groupe des Nations Unies Eau-Afrique, qui réunit tous les organismes des Nations Unies présents en Afrique.

11. Le sous-groupe du transport continue de contribuer, en collaboration avec la Banque mondiale, à l'exécution du Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne dans le cadre du NEPAD. En 2003, la mobilisation des ressources destinées au Programme a répondu aux attentes et un montant de 4 400 000 dollars a été collecté pour le programme de travail de 2004. En collaboration avec les

communautés économiques régionales et l'Union africaine, la CEA mène une campagne active en faveur de l'application de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation du transport aérien en Afrique. À cet égard, de nombreux pays ont engagé des démarches relatives à la libéralisation du transport aérien et l'on prépare actuellement des rapports d'évaluation pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Au sein des communautés économiques régionales, l'on s'emploie à renforcer les capacités en matière de gestion des programmes d'infrastructure du NEPAD. Dans le cadre du Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne, il est également procédé à l'identification des besoins des communautés économiques régionales en matière de ressources humaines et à l'élaboration de plans d'action appropriés.

12. Par ailleurs, en février 2004, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a lancé une étude sous-régionale relative à l'établissement d'un centre de contrôle de l'espace aérien de haute altitude et à la création d'un organisme de contrôle de la sécurité aérienne pour les États suivants de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) : Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. Une étude similaire est envisagée pour le Burundi et le Rwanda.

13. Le sous-groupe sur les technologies de l'information et des communications (TIC) s'est réuni en septembre 2003 pour examiner la question de la participation des organismes des Nations Unies présents en Afrique à la mise en oeuvre du Plan d'action à court terme sur le développement de l'infrastructure. Il a également organisé, en y prenant part, plusieurs forums de préparation au Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève en décembre 2003. La CEA a organisé la Conférence régionale africaine préparatoire au Sommet, avec l'appui des principaux organismes des Nations Unies présents en Afrique. La création d'un Fonds de solidarité numérique destiné à contribuer au développement des technologies de l'information en Afrique a été l'un des principaux résultats du Sommet.

Gouvernance, paix et sécurité

14. Ce groupe comporte cinq sous-groupes dénommés et présidés comme suit : action humanitaire et relèvement après les conflits [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)]; stratégie du développement fondé sur les droits [Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)]; paix et sécurité [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]; gouvernance politique (PNUD); et gouvernance économique et gestion des entreprises (CEA). Le PNUD assure la présidence générale de ce groupe.

15. Le sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits a pour mission d'élaborer des projets intégrés destinés à répondre aux crises humanitaires et à promouvoir le relèvement après les conflits pour les pays en transition économique et ceux qui sortent d'une situation de conflit. Les projets s'inspireront des conclusions issues des travaux d'une équipe d'évaluation interinstitutions, qui effectuera des missions dans ces pays afin de déterminer les besoins et de formuler, sous la direction des gouvernements intéressés, des projets visant à combler les insuffisances recensées par l'équipe. Dans le domaine de l'action humanitaire, les interventions ont surtout consisté à : promouvoir des conditions favorables au maintien de la paix et de la sécurité en s'efforçant d'appuyer et de renforcer les capacités des mécanismes sous-régionaux d'alerte

rapide et de prévention des conflits; et renforcer les capacités d'organisation préalable à tous les niveaux, grâce à une planification efficace des interventions d'urgence, pour permettre de faire face aux crises humanitaires et d'en atténuer les effets.

16. Dans les pays africains sortant d'un conflit, il est fait appel à la démarche globale des « quatre R » (rapatriement, réinstallation, relèvement et reconstruction), mise au point par le HCR et ses partenaires, afin de promouvoir la mise en place de solutions durables à la situation des personnes déplacées et de garantir la protection de leurs droits. Cette démarche s'appuie sur la participation systématique de ces personnes à la planification et à la programmation des processus de transition et de relèvement. Le Département Paix et sécurité de l'Union africaine a confirmé son intention d'assumer le rôle de chef de file en ce qui concerne l'élaboration, en coopération avec les organismes des Nations Unies, d'une stratégie complète et d'un cadre intégré permettant de faire face aux situations d'après conflit en Afrique.

17. Les sous-groupes sur la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises collaborent à l'exécution de toute une série d'activités visant à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans le contexte du NEPAD. Le PNUD, la CEA et d'autres organismes des Nations Unies sont convenus d'organiser, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD, le sixième Forum africain de la gouvernance, intitulé « Mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africain du NEPAD ». Dans le cadre de la préparation de cette manifestation, un atelier de haut niveau, organisé à l'intention des parties prenantes, s'est tenu du 28 au 30 juillet 2003, à Cape Town (Afrique du Sud). Cet atelier s'adressait aux hauts responsables de l'administration, à la société civile, au secteur privé et aux médias. Il avait pour objectifs de faire connaître aux participants le Mécanisme, de préciser les exigences du Mécanisme à l'échelon national, de définir le rôle des évaluations techniques et la relation entre les divers processus et de spécifier les prochaines étapes. Sur les 16 pays qui ont adhéré au Mécanisme, 15 étaient représentés à la réunion. Les participants sont convenus des mesures suivantes : renforcer et amplifier, à l'échelon national, le plaidoyer en faveur du Mécanisme et promouvoir une participation élargie des parties prenantes; parvenir à un consensus sur des directives relatives aux processus nationaux liés au Mécanisme, engager les démarches préparatoires nécessaires et parvenir à un accord sur le calendrier des processus nationaux, y compris l'exécution du programme d'action. Les participants à l'atelier ont recommandé que les pays participants a) mettent en place des structures nationales, dont des centres de coordination pour les questions relatives au Mécanisme; et b) instaurent des liens entre les structures nationales et le Secrétariat du Mécanisme de coordination.

18. À la suite de l'Atelier de haut niveau des parties prenantes, le PNUD et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont organisé, en collaboration avec le Forum des dirigeants africains – une organisation non gouvernementale africaine – une Conférence régionale sur le Mécanisme en décembre 2003, à Kampala. La Conférence a réuni des parlementaires des pays participants. Elle visait les objectifs suivants : aider les parlementaires africains à comprendre le Mécanisme et à concevoir les dispositions susceptibles d'en favoriser la mise en oeuvre dans leur pays; identifier les normes législatives et administratives à mettre en place aux échelons national et sous-régional; et instituer un large réseau de parlementaires africains appelés à coopérer à la promotion du Mécanisme aux échelons national et régional.

19. En novembre 2003, le PNUD a prêté son concours au secrétariat du Mécanisme en vue de l'organisation d'un atelier technique de haut niveau qui devait permettre de mieux préciser les critères et les indicateurs relatifs aux quatre grands domaines d'intervention, à savoir : la gestion des entreprises; la démocratie et la gouvernance politique; le développement socioéconomique; et la gouvernance économique. L'atelier a réuni quelque 60 participants – membres d'organismes partenaires ou d'institutions de recherche et experts africains de premier plan. Parmi les résultats de l'atelier, on retiendra : un projet de mémorandum d'accord avec les pays participants; un projet de mémorandum d'accord avec les institutions partenaires; et un plan stratégique visant à fournir un appui aux pays et, le cas échéant, à renforcer leurs capacités.

20. La CEA envisage d'organiser, en 2004, le quatrième Forum africain du développement, qui aura pour thème « la gouvernance ». Dans le cadre de la préparation de ce forum, trois ateliers sous-régionaux couvrant toute la région africaine se sont tenus, en décembre 2003, à Lusaka, à Accra et au Caire. Les participants à ces ateliers ont adressé au quatrième Forum des recommandations spécifiques reflétant l'optique sous-régionale. Le thème de la gouvernance a donné lieu à l'établissement de 23 rapports nationaux, qui serviront d'apports aux travaux d'élaboration du Rapport sur la gouvernance en Afrique.

3. Agriculture, commerce et accès aux marchés

21. Plusieurs organismes et programmes des Nations Unies ont participé à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, clef de voûte du plan pour l'alimentation et l'agriculture du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Un certain nombre d'organismes et de programmes sont rassemblés sous l'égide du Groupe de soutien du Programme intégré, notamment : le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le Groupe comprend également la Banque africaine de développement. Il y a une complémentarité entre les membres du Groupe de soutien, présidé par le secrétariat du NEPAD, et ceux du groupe dirigé par la FAO.

22. La FAO a aidé le secrétariat à élaborer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, entériné par des Ministres africains de l'agriculture à une réunion organisée en juin 2002 au siège de la FAO à Rome et approuvé, par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa deuxième session ordinaire tenue à Maputo du 10 au 12 juillet 2003. Lors de ce sommet, les participants ont adopté la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui a fourni un appui politique important au Programme intégré. Parmi les principaux engagements énoncés dans cette déclaration figurent la mise en oeuvre d'urgence du Programme intégré et l'affectation au secteur agricole d'au moins 10 % des crédits budgétaires nationaux; la mise en place, dans le cadre du Programme intégré, de projets d'investissement favorisant la mobilisation des ressources; et la création de systèmes régionaux de réserve alimentaire, y compris de stocks alimentaires, liés à la propre production de l'Afrique. Pour donner suite au sommet de Maputo, la FAO a contribué à l'élaboration de programmes nationaux à moyen terme et de projets d'investissement auxquels elle a consacré 7 millions de dollars dans 49 pays, dont 6 millions au titre de ses propres ressources dans le cadre

du programme de coopération technique et près d'un million provenant d'un fond d'affectation spéciale italien.

23. À la vingt-troisième Conférence régionale pour l'Afrique, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 1er au 5 mars 2004, la FAO a fait part d'un certain nombre d'activités menées en 2003 dans le cadre de la mise en oeuvre du NEPAD. Ces activités comprenaient : une initiative visant à revoir et à mettre à jour les stratégies et les politiques nationales relatives à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire; l'intégration des questions liées aux forêts, à la pêche et à l'élevage dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique; la production et l'utilisation d'engrais en Afrique; et la création de systèmes régionaux de réserve alimentaire, y compris de stocks alimentaires. En 2003, la FAO a affecté environ un million de dollars, au titre de son programme de coopération technique, au financement de trois activités du NEPAD, à savoir : la fourniture de conseils au secrétariat du NEPAD; l'intégration des secteurs des forêts, de la pêche et de l'élevage dans le Programme intégré du NEPAD et l'aide à la création d'un marché commun des produits alimentaires de base.

24. Le PAM et le secrétariat du NEPAD ont signé un mémorandum d'accord où sont énumérés les domaines de coopération, qui comprennent la sécurité alimentaire et la protection des moyens d'existence, l'alimentation scolaire et l'éducation de base; la nutrition; la santé maternelle et infantile; le VIH/sida; les analyses de vulnérabilité; l'évaluation des besoins d'assistance d'urgence; la planification des mesures d'urgence; la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours; et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional.

25. Le PAM et le secrétariat du NEPAD s'emploient actuellement à élaborer conjointement des plans d'application conformes au mémorandum d'accord. En attendant, ils progressent dans le domaine de l'alimentation scolaire et des systèmes de réserve alimentaire, deux activités essentielles pour lesquelles on a choisi de prendre des mesures immédiates. Le PAM et l'Équipe spéciale sur la faim constituée dans le cadre du Projet du Millénaire sont convenus de mettre en place un programme-pilote intitulé « Alimentation scolaire à base de denrées obtenues dans le pays », qui vise à stimuler la production locale par l'achat d'aliments produits localement. On proposera aux petits exploitants, qui bénéficieront d'une aide initiale, de fournir des produits alimentaires aux écoles. Le PAM et le NEPAD envisagent de collaborer avec la FAO et le FIDA afin d'assurer la réussite de ce programme, pour lequel neuf pays-pilotes potentiels ont été choisis. Un document de réflexion a été élaboré conjointement afin d'aider les gouvernements à planifier la mise en oeuvre de ce programme au niveau national. Le PAM participe également à une étude sur la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours en cas de crise alimentaire.

26. La Banque mondiale a contribué à la mise en oeuvre du Programme de productivité agricole multinational pour l'Afrique, qui vise à doubler les activités de recherche et développement concernant l'agriculture en Afrique.

27. En 2003, le rapport de la CNUCED sur le développement économique de l'Afrique s'intitulait « Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base³ ». Dans ce rapport, les raisons des mauvais résultats commerciaux de l'Afrique et de la baisse de sa part dans les échanges mondiaux, ainsi que les problèmes connexes liés à la dépendance à l'égard des produits de base, étaient mis

en perspective et les facteurs exerçant une influence sur l'aptitude de ce continent à se diversifier vers des produits plus dynamiques sur le marché étaient examinés. D'après ce rapport, la plupart des pays africains sont prisonniers d'une structure commerciale qui les rend sujets à la détérioration séculaire des termes de l'échange et à l'instabilité des recettes en devises. Cette situation entrave considérablement l'efficacité de la gestion macroéconomique et retarde la formation de capital, freinant l'action engagée pour se diversifier vers des activités plus productives et ajoutant au surendettement. En conséquence, malgré les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre depuis des années, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne demeurent dépendants des produits de base.

28. Dans ce rapport, on préconise une intervention en trois volets qui permet d'alléger à court terme le fardeau de la dépendance à l'égard des produits de base et de favoriser des changements structurels à plus long terme en conjuguant des mesures visant à renforcer les capacités institutionnelles nationales à l'aide d'arrangements commerciaux internationaux plus équilibrés et de plans de financement internationaux plus généreux et plus novateurs. On y recommande également d'exploiter les nouveaux marchés, notamment en favorisant les échanges Sud-Sud, en particulier pour les produits de base non traditionnels dont l'élasticité de la demande par rapport au revenu est supérieure et les taux de protection sont inférieurs, et en augmentant les exportations vers les nouveaux marchés. Enfin, on y souligne la nécessité d'accroître les échanges entre pays africains, l'un des principaux objectifs du NEPAD.

29. Le Programme intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés d'Afrique et d'autres pays africains est un programme conjoint de renforcement des capacités commerciales lancé par le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour contribuer à l'intégration effective et favorable des pays africains dans le système des échanges internationaux. Les 16 pays d'Afrique suivants bénéficient de la deuxième phase de ce programme : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie et Zambie.

30. Les pays participant à ce programme ont bénéficié d'une assistance lors des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, organisée à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003, et à l'occasion de leur participation au programme de travail de Doha. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, un atelier de haut niveau des comités interinstitutionnels s'est tenu à Genève en juillet 2003 et a réuni des hauts fonctionnaires du commerce, des négociateurs commerciaux et autres parties prenantes (pour l'essentiel membres des comités) en poste dans les capitales des 16 pays participants. À la demande de ces pays, des services de conseil technique ont été fournis à l'appui des comités interinstitutionnels au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Tunisie et en Zambie sur les questions relatives au programme de travail de Doha, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'accès aux marchés non agricoles et des services, et ils ont également contribué au renforcement des préparatifs nationaux de la conférence de Cancún. Jusqu'ici, les annonces de contributions au fonds d'affectation spéciale du Programme intégré s'élèvent à 11,7 millions de dollars, soit 92 % de la totalité du budget-programme d'un montant de 12,7 millions. La part des liquidités au

1er janvier 2004 s'élève à 2,1 millions environ, contre une prévision budgétaire de 4,3 millions pour 2004.

31. Au sein de diverses instances, le Fonds monétaire international continue de plaider en faveur d'un élargissement de l'accès de l'Afrique aux marchés des pays industrialisés et, notamment, en faveur de l'élimination des subventions agricoles dans les pays industrialisés. Il a engagé les participants à conclure sans attendre les négociations de Doha, soulignant l'importance du succès de ces négociations pour l'économie mondiale, et a annoncé à Cancún une initiative commerciale qui adapterait le financement du Fonds aux besoins précis des pays pour lesquels un accord multilatéral pourrait exercer temporairement des pressions sur la balance des paiements. Malgré l'absence jusqu'ici de résultats vraiment positifs, le Fonds continue de mettre l'accent sur les bienfaits de la libéralisation des échanges, aux niveaux unilatéral et multilatéral, ainsi que sur les avantages de l'élimination des subventions agricoles. Dans le cadre d'arrangements nouveaux ou existants, il fournirait un soutien financier aux membres pour lesquels les négociations se traduiraient à court terme par des effets négatifs sur leur balance des paiements. Il proposerait également une aide financière complémentaire aux pays où l'effet réel de la libéralisation des échanges dans un contexte multilatéral serait plus important que prévu.

32. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a lancé l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui doit être mise en oeuvre dans le cadre du NEPAD. Cette initiative incorporera progressivement les programmes intégrés qui sont mis en place actuellement en Afrique par l'ONUDI et qui devraient devenir, à l'échelon national, la pierre angulaire de l'Initiative sous-régionale dans chaque pays. Elle permettra de repérer les atouts des régions, des pays et des produits en Afrique, à l'aide d'une approche axée sur la chaîne de la plus-value aux niveaux mondial et local, et d'accroître la coopération Sud-Sud. Il est question de faire de cette initiative la composante industrielle du NEPAD et de créer un nouveau groupe sur le renforcement des capacités productives, la diversification de la production et l'intégration régionale.

33. L'Union internationale des télécommunications (UIT) met actuellement en place un projet d'assistance préliminaire du NEPAD qui vise à aider les pays africains à concevoir et à mettre au point, dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et des communications, un descriptif de projet qui servirait à trouver les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets. À cette fin, l'UIT a alloué près de 580 000 dollars au titre de son programme des excédents de recettes de Telecom, un premier pas destiné à soutenir l'action engagée par les pays africains pour appliquer les principes qui régissent le NEPAD. En outre, l'IUT et l'Union européenne mettent en oeuvre conjointement un projet de 995 000 dollars visant à aider les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à créer un marché intégré en Afrique de l'Ouest en vue de favoriser le développement des réseaux connexes.

4. Environnement, population et urbanisation

34. Ce groupe a pour objectif de relever les défis que posent la croissance démographique et les mouvements de population; l'accroissement rapide et effréné des établissements humains; la dégradation de l'environnement et la pollution; et le manque de statistiques démographiques. Ces objectifs coïncident avec ceux du

NEPAD. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dirige ce groupe.

35. Avec le concours de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a élaboré un document technique sur les liens entre la population, l'environnement et la réduction de la pauvreté, présenté à la Conférence des ministres africains des finances.

36. D'une manière plus générale, le FNUAP a pris une série de mesures visant à soutenir le renforcement des capacités techniques et institutionnelles au sein de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et du secrétariat du NEPAD. Il a notamment constitué des équipes techniques régionales qui soutiennent les activités du NEPAD dans le secteur social; nommé des correspondants au niveau des pays qui devront faire mieux connaître le NEPAD et donner suite à ses activités; favorisé le dialogue avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD afin de déterminer les domaines prioritaires du programme du NEPAD et du soutien technique; et créé un bureau de liaison accrédité auprès de la Commission de l'Union africaine et des institutions régionales dont le siège est à Addis-Abeba afin de promouvoir concrètement l'exécution du programme du NEPAD. Le Fonds s'est engagé à fournir un soutien technique à court terme en vue de renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la Commission de l'Union africaine et a affecté, à titre provisoire, plus de 500 000 dollars à cet effet.

37. Des plans d'action ont été élaborés et sept villes ont été choisies pour lancer le Programme du NEPAD sur les villes dirigé par ONU-Habitat. Ce programme vise à promouvoir la réduction de la pauvreté dans les centres urbains et l'intégration des centres régionaux de croissance. Les sept villes sont : Bamako, Douala, Durban, Lagos, Lusaka, Nairobi et Rabat. Ce programme est dirigé par ONU-Habitat avec le concours des communautés économiques régionales (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté d'Afrique de l'Est, Autorité intergouvernementale pour le développement, Marché commun de l'Afrique orientale et australe et Communauté des États sahélo-sahariens), des Gouvernements camerounais, kenyan, malien, marocain, nigérien, sud-africain et zambien, et du secrétariat du NEPAD. Au niveau municipal, les organisations de la société civile participent également à l'élaboration des programmes d'action et au recensement des priorités. Il existe une collaboration et une concertation avec les membres d'autres organismes des Nations Unies en poste dans ces mêmes villes. Parmi les activités, on compte des consultations auprès de divers groupes, des activités de sensibilisation et la diffusion de l'information, la définition des priorités et la recherche de consensus. Un forum consultatif réunissant les représentants des sept premières villes du Programme du NEPAD sera organisé à Lagos du 10 au 12 mai 2004.

38. La première phase du Programme du NEPAD sur les villes, qui consiste à recenser les caractéristiques des villes et à déterminer les priorités de développement, a été exécutée grâce aux 125 000 dollars fournis par la Fondation d'ONU-Habitat. Cependant que l'on s'emploie à mobiliser davantage de fonds, il est demandé aux États Membres de financer le programme moyennant des subventions et des contributions provenant de leur budget national. Un mécanisme de coordination a été proposé et il devrait permettre aux membres du groupe de collaborer et de mobiliser des ressources.

39. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et sous la direction de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du secrétariat du NEPAD, le plan d'action de l'initiative du NEPAD pour l'environnement a été élaboré et achevé, puis adopté à la deuxième session extraordinaire de la Conférence ministérielle tenue à Maputo les 9 et 10 juin 2003 et entériné par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine organisée à Maputo le mois suivant. Le Plan d'action a été arrêté avec la participation de plus de 800 experts africains qui ont assisté à neuf ateliers thématiques. Au total, 200 descriptifs de projet, dont 68 projets prioritaires, ont été recensés, dont un programme sur le renforcement des capacités en vue de l'exécution du Plan d'action.

40. La Banque mondiale apporte un soutien considérable au secrétariat du NEPAD en vue de l'élaboration et de l'exécution de son plan d'action du NEPAD pour l'environnement, notamment en finançant trois activités principales. Elle s'associera à l'Union mondiale pour la conservation de la nature pour contribuer à favoriser la participation de la société civile à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action pour l'environnement. Cette activité permettra à la société civile d'avoir accès aux fonds de soutien et à l'information lui permettant de prendre part au processus du NEPAD, l'encouragera à y jouer un plus grand rôle et sensibilisera les principaux décideurs aux questions de politiques liées à l'environnement et à la pauvreté.

41. Afin de renforcer la capacité du secrétariat du NEPAD à élaborer et à exécuter le plan d'action, la Banque mondiale fournit un appui aux experts nationaux et internationaux dans des domaines techniques précis. Ces domaines seront définis par le NEPAD selon les besoins mais ils comprendront probablement les forêts, les écosystèmes marins et la pêche, l'évolution climatique, les substances chimiques toxiques et les questions liées aux autres sous-secteurs qu'il convient de renforcer dans le cadre du plan d'action.

42. À la demande du PNUE et du secrétariat du NEPAD, la Banque mondiale a financé un atelier consacré aux questions liées à la pauvreté et à l'environnement, organisé au Mali en juin 2003 et largement inspiré de travaux analytiques récents réalisés par la Banque mondiale (Stratégie pour l'environnement en Afrique; l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement; les liens entre la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement, etc.). Cet atelier a mis l'accent sur la nécessité : a) d'envisager différentes manières de s'attaquer aux liens complexes existant entre la pauvreté et l'environnement; b) de convenir de la meilleure façon de procéder dans le cadre du NEPAD; c) de rassembler des idées pour les interventions régionales et sous-régionales prioritaires, notamment pour les projets d'investissement, l'assistance technique, le renforcement des capacités, les réformes politiques et la recherche; d) de repérer les synergies à l'aide d'interventions proposées au titre d'autres sous-thèmes du plan d'action; et e) d'arrêter un plan d'action visant à établir le lien entre la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement en Afrique. En outre, la Banque mondiale collabore étroitement avec le NEPAD dans deux de ses trois domaines d'investissement prioritaires : l'Africa Stockpiles Programme, qui vise à débarrasser la région des produits agrochimiques obsolètes, et le développement du tourisme intégré en Afrique australe.

43. Dans le cadre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD, la Commission océanique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies

pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dirige la mise au point de deux projets visant à renforcer les capacités en faveur du développement durable des zones côtières et marines en Afrique. Le premier projet, intitulé « Système régional d'observation et de prévision océaniques pour la gestion intégrée de l'environnement et des catastrophes naturelles dans les zones côtières et océaniques en Afrique », a pour objet de mettre en oeuvre les Systèmes mondiaux d'observation des océans en Afrique. Le second projet, intitulé « Protection du littoral à l'aide de la gestion intégrée des zones côtières », vise à promouvoir des stratégies et des politiques fondées sur des données scientifiques en vue de protéger les habitats côtiers des effets de l'érosion du littoral due aux changements climatiques en Afrique du Nord-Ouest. La Commission océanique intergouvernementale fournit des ressources techniques et financières pour la mise au point de ce projet qui a été approuvé par les quatre pays participants : le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

44. Parallèlement, l'UNESCO a mené trois autres activités principales dans le cadre de l'exécution du plan d'action de l'initiative pour l'environnement, notamment au titre du Programme 6, Conservation ou gestion transfrontière des ressources naturelles. Tout d'abord, en collaboration avec le PNUE, l'UNESCO a organisé à Paris, du 26 au 28 novembre 2003, la première réunion intergouvernementale des participants au Programme pour la survie des grands singes, qui ont adopté la « Stratégie mondiale de conservation des grands singes ». Deuxièmement, le projet sous-régional de l'UNESCO, du PNUE et du FEM, d'une valeur de 6 millions de dollars, concernant le renforcement des capacités scientifiques et techniques au service de la gestion efficace et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les réserves de biosphère des zones arides en Afrique de l'Ouest a été mis en place en janvier 2004. Troisièmement, en réponse à la question transsectorielle sur l'évaluation des systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, l'UNESCO passe actuellement en revue les Centres d'étude des données d'observation de la Terre de manière à mieux diffuser l'information dans les pays d'Afrique.

45. En décembre 2003, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a participé à la conférence des donateurs consacrée au plan d'action de l'initiative du NEPAD pour l'environnement organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Il se pourrait que l'on fasse appel à des connaissances spécialisées dans le domaine de la protection environnementale en aviation lors de la mise en oeuvre de certains projets liés à la protection contre les impacts d'oiseau, aux bruits autour des aéroports et aux émissions des moteurs d'aéronefs. En septembre 2003, les membres du Bureau d'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'OACI à Dakar se sont réunis avec un consultant de la Banque africaine de développement dans le cadre du NEPAD pour examiner des propositions de plans et de stratégies à moyen et long terme en vue de la mise en oeuvre du NEPAD dans le domaine de l'aviation.

46. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a favorisé la mise en place de plusieurs projets prioritaires visant à améliorer les moyens de subsistance des populations les plus pauvres dans les zones arides rurales d'Afrique. Ses membres ont participé aux préparatifs et à l'organisation de la Conférence du partenariat sur le plan d'action du NEPAD pour l'environnement tenue à Alger. Pour donner suite à cette conférence, ils ont élaboré

des projets qui se chiffrent à plusieurs millions de dollars et pour lesquels on s'emploie actuellement à mobiliser des ressources.

5. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

47. Le groupe sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et le VIH/sida a pour mandat de faire avancer la mise en oeuvre des priorités du NEPAD, conformément aux engagements pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, de la résolution adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Trois sous-groupes conjuguent leur action dans ce domaine, à savoir ceux sur l'éducation, l'emploi et le VIH/sida, l'UNICEF assumant le rôle de chef de file.

48. Le sous-groupe sur l'éducation appuie l'accès rapide de tous – filles et garçons – à l'enseignement primaire en aidant à constituer des bases de données sur l'éducation afin de faciliter le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation et le recensement des meilleures pratiques du secteur et en étudiant la possibilité d'établir un registre de spécialistes africains travaillant à l'étranger. Les organismes membres de ce sous-groupe sont convenus d'apporter ensemble leur soutien aux capacités institutionnelles des communautés économiques régionales dans le domaine des ressources humaines et d'en renforcer l'évaluation. Le secrétariat du NEPAD/l'Union africaine et l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont décidé de réunir prochainement une table ronde sur la fuite des cerveaux et la mise en valeur des ressources humaines en Afrique.

49. L'UNESCO a aidé à constituer une équipe spéciale chargée d'élaborer le plan d'action du NEPAD sur la mise en valeur des ressources humaines. Elle a organisé, à Paris, du 10 au 12 décembre 2003, une réunion d'experts sur le thème de la participation des femmes dans le secteur de l'éducation, au cours de laquelle on a examiné les disparités entre les sexes dans l'enseignement en Afrique et formulé une série de recommandations qui pourraient être incorporées dans le plan d'action du NEPAD sur la mise en valeur des ressources humaines. Les résultats des travaux de la réunion ont été communiqués au secrétariat du NEPAD et à la Commission de l'Union africaine. L'UNESCO a également créé une autre équipe spéciale qui jouera le rôle d'organe consultatif et aidera la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD à revoir et à mettre au point le plan d'action relatif à l'éducation, a détaché un expert auprès du secrétariat du NEPAD de la mi-septembre 2003 à février 2004, et a apporté un soutien financier pour l'organisation de la réunion de l'équipe spéciale qui s'est tenue en Afrique, à Johannesburg, les 22 et 23 mars 2004.

50. Le Fonds monétaire international (FMI) continue d'appliquer son initiative en faveur du renforcement des capacités en Afrique par le biais des centres régionaux d'assistance technique, son objectif principal étant de renforcer les capacités nationales de gestion macroéconomique et de conception et de mise en oeuvre de stratégies viables pour la réduction de la pauvreté. Le deuxième centre, à savoir le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest, inauguré en mai 2003, est maintenant pleinement opérationnel et couvre 10 pays d'Afrique de

l'Ouest. Dans le cadre d'un programme de formation conjoint mené avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Est a organisé des ateliers sur l'administration des recettes fiscales, la réforme des ministères des finances et la supervision du secteur bancaire, tandis que le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest a organisé des ateliers sur la décentralisation budgétaire, la politique monétaire, les statistiques des finances publiques, le blanchiment d'argent et l'analyse des bilans des banques.

51. Le sous-groupe sur l'emploi met actuellement au point le projet de cadre de politiques sociales du NEPAD et de l'Union africaine et le projet de déclaration et de plan d'action sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique. Il apporte un soutien au NEPAD pour intégrer les questions relatives à l'emploi dans ses activités, arrêter la fuite des cerveaux qui entraîne un appauvrissement rapide des ressources humaines disponibles dans des domaines clefs du développement et même inverser cette tendance. L'Organisation internationale du Travail (OIT) est le chef de file du sous-groupe et de ses diverses activités.

52. Le sous-groupe sur le VIH/sida aide à la mise en oeuvre et au suivi des engagements relatifs au VIH/sida pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida et dans la Déclaration d'Abuja, aux niveaux national, régional et continental. Les organismes des Nations Unies oeuvrant en Afrique australe dans le domaine de la sécurité alimentaire, du VIH/sida et des activités humanitaires ont créé à Pretoria un bureau régional d'appui à la coordination interorganisations. Il s'agit là d'un important exemple de collaboration entre organisations sur des questions sous-régionales intersectorielles.

53. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'emploie énergiquement à faire connaître le NEPAD au sein du système des Nations Unies, tant au niveau régional qu'au niveau des pays. ONUSIDA aide le NEPAD à intégrer les activités relatives au VIH/sida dans tous les secteurs. Des consultations sont actuellement en cours pour définir une stratégie qui permette d'intégrer la lutte contre le VIH/sida dans les activités essentielles de chaque secteur et donne une place primordiale à la lutte contre le VIH/sida dans les activités du NEPAD. ONUSIDA a renforcé son bureau d'Addis-Abeba en y affectant un haut fonctionnaire et en recrutant du personnel pour assurer le suivi des activités du NEPAD et d'autres organismes régionaux. Le programme a en outre établi des centres de liaison sur le NEPAD au siège et à l'échelon régional. ONUSIDA appuie les activités du NEPAD visant à recenser les meilleures pratiques. Ces renseignements stratégiques serviront à élaborer une politique de plaidoyer pour la mise en oeuvre de la récente initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) intitulée « trois millions d'ici à 2005 », qui consiste à mettre des médicaments antirétroviraux à la disposition de trois millions de personnes atteintes par le VIH/sida d'ici à 2005 et à assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration d'Abuja.

54. Pour résoudre les différents problèmes de gouvernance que pose le VIH/sida, le Secrétaire général a créé en février 2003 une Commission de haut niveau sur le VIH/sida et la gouvernance et en a confié la présidence au Secrétaire exécutif de la CEA. Les travaux de la Commission de haut niveau, dont le secrétariat se trouve au siège de la CEA, compléteront ceux du Fonds mondial de lutte contre le sida, la

tuberculose et le paludisme dans le domaine de l'analyse des politiques et du plaidoyer, ainsi que d'autres initiatives en cours. Le secrétariat a déjà consulté de très nombreux experts en vue d'établir un cadre de recherche qui permette d'examiner l'incidence de la pandémie sur les domaines clefs de la gouvernance et du développement économique et de proposer des mesures susceptibles de faire reculer l'épidémie. La première réunion de la Commission s'est tenue à Addis-Abeba en septembre 2003 et la seconde à Maputo en mars 2004. La Commission de haut niveau reçoit une aide d'ONUSIDA.

55. Il a été décidé de créer un quatrième sous-groupe sur la santé, dont le chef de file serait l'OMS et auquel participeraient la CEA, l'OIM, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale. Ce sous-groupe apportera un appui au dispositif de collaboration de l'Union africaine et du NEPAD dans le domaine social, dans le cadre des décisions de l'Union africaine relatives à la santé et de la stratégie du NEPAD en matière de santé. Les domaines d'activité comprendront la diffusion et la mise en oeuvre de la stratégie de santé de l'Union africaine et du NEPAD; l'appui aux services des communautés économiques régionales chargés des questions de santé; les services d'experts des Nations Unies de façon à faciliter l'application de la stratégie de santé; des actions visant à faire mieux comprendre la valeur des investissements dans le secteur de la santé; l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies visant à inverser la tendance à la fuite des cerveaux dans le secteur de la santé; et enfin des actions intersectorielles et l'harmonisation des stratégies interorganisations afin d'appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de santé.

56. Le bureau régional pour l'Afrique de l'OMS a grandement contribué à la mise au point de la stratégie de santé du NEPAD. Au cours de l'année écoulée, l'OMS a collaboré avec le NEPAD afin d'établir des notes de projets dans de vastes domaines, tels que les moyens de promouvoir une bonne gestion du secteur et la collaboration intersectorielle; la mise en place de systèmes de santé; le renforcement des programmes de lutte contre les maladies et des programmes de gestion des grossesses et des accouchements; l'octroi aux habitants de moyens d'améliorer leur santé; et la mobilisation des ressources. Le NEPAD met actuellement la dernière touche à ces notes de projet qu'il utilisera pour obtenir des ressources lors de prochaines conférences de donateurs.

57. Le bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, agissant en collaboration avec le secrétariat du NEPAD, aide les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à intégrer la stratégie de santé du NEPAD dans leurs stratégies de santé et dans leurs plans de développement nationaux. Le bureau régional et l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale ont tenu des discussions en vue de la préparation d'une réunion d'experts des pays membres de la CEMAC, prévue du 26 au 30 avril 2004. Le bureau régional, représenté par le représentant de l'OMS au Cameroun, a participé à la réunion préparatoire qui s'est tenue à Yaoundé les 4 et 5 mars 2004. Il accueillera en outre la réunion d'experts qui doit se tenir en avril 2004 et lui fournira un appui technique.

58. Le FNUAP a participé aux réunions de groupes d'experts de l'Union africaine et a fourni un appui technique, notamment pour l'établissement du cadre de politique sociale et du projet de plan d'action sur la famille en Afrique. En

collaboration avec l'African Center for Gender and Development, le Fonds a organisé un atelier régional sur les femmes et le VIH/sida.

59. Diverses organisations membres de ce groupe sont également convenues d'harmoniser leurs politiques et leurs programmes sur le VIH/sida, afin d'assurer le suivi des résultats des pays dans ce domaine, et d'appuyer les actions concernant le dialogue lancé par l'OMS avec les communautés économiques régionales sur la mise en place de services chargés des questions sociales et de santé au sein des communautés. Un accord a déjà été trouvé sur les mandats des services de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, chargés des questions de santé.

Science et technologie

60. Un nouveau groupe sur la science et la technologie a récemment été créé afin d'appuyer les travaux du NEPAD dans cet important secteur. Bien que ce groupe n'ait pas encore été convoqué, sous l'égide de l'UNESCO et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il travaille déjà en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et les autres organisations régionales sur diverses mesures et actions se rapportant au NEPAD. Le groupe a notamment : a) organisé la réunion préparatoire de Nairobi en octobre 2003 et la première Conférence ministérielle du NEPAD sur la science et la technologie, qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre 2003, avec l'appui technique et financier de l'UNESCO; b) prêté son assistance pour l'élaboration des mandats des experts et leur sélection en usant de sa connaissance approfondie de la communauté scientifique africaine; 3) assuré le suivi du Plan d'action, en particulier en ce qui concerne l'Initiative de la révolution verte africaine (produits agricoles stratégiques) et l'Initiative sur les centres d'excellence du NEPAD (réunion consultative africaine sur les sciences biologiques, tenue du 28 au 31 janvier 2004). Le Groupe a également participé activement aux travaux sur l'exode des cerveaux en Afrique, en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du NEPAD. Pour l'avenir, le Groupe envisage : a) de participer aux activités de suivi du Plan d'action du NEPAD approuvé par le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie; et b) d'établir des liens entre le Plan d'action du NEPAD pour la science et la technologie et les activités du groupe sur la science et la technologie créé dans le cadre de la Réunion consultative régionale d'appui au NEPAD.

B. Mobilisation des ressources

61. On s'accorde généralement à reconnaître que les gouvernements africains sont responsables au premier chef de la mobilisation des ressources extérieures et intérieures nécessaire aux activités du NEPAD. Le système des Nations Unies peut être le catalyseur de ce processus et lui prêter appui. Conformément à leur mandat, les organisations du système des Nations Unies exercent une large gamme d'activités, allant de l'octroi de prêts, de l'attribution de dons en argent ou en nature, notamment sous forme d'assistance technique, aux activités de plaidoyer visant à accroître les flux de ressources à destination de l'Afrique. Dans la pratique, seules quelques organisations couvrent l'ensemble de ces activités. On a précisé dans les précédentes sections du présent rapport quels étaient les engagements

financiers pris par les différentes institutions en faveur des secteurs prioritaires du NEPAD.

62. Au cours de l'année écoulée, certaines entités du système des Nations Unies ont lancé des activités visant à déterminer les besoins de financement du NEPAD et à renforcer d'une façon générale l'efficacité de l'aide, ou bien ont pris des mesures pour mobiliser des ressources en faveur de programmes spécifiques du NEPAD. Dans la première catégorie, on peut citer l'exemple de la table ronde sur les flux de capitaux à destination de l'Afrique et les possibilités de financement du NEPAD, organisée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que les travaux de la CEA sur la responsabilité mutuelle des donateurs et des bénéficiaires de l'aide publique au développement. Dans la dernière catégorie, on peut mentionner l'appui apporté par le PNUE à la conférence des partenaires sur le Plan d'action de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement et les ressources supplémentaires qui ont été approuvées par l'UNESCO en faveur des activités du NEPAD. Ces exemples, donnés par les organisations, sont cités à titre d'illustration et n'ont pas un caractère exhaustif.

63. La table ronde du 15 octobre 2003, organisée par le Conseiller spécial sur l'Afrique, a examiné les recommandations du rapport du Comité sur les flux de capitaux à destination de l'Afrique intitulé « A Ten-Year Strategy for Increasing Capital Flows to Africa », étude indépendante publiée au cours du premier trimestre de 2003. Elle a entériné des propositions telles que l'extension des mesures de libéralisation du commerce consenties par les pays développés en faveur des pays africains, l'octroi de nouvelles incitations, fiscales ou autres, à l'intention des entreprises ayant leur siège dans les pays développés afin qu'elles investissent en Afrique, l'augmentation du financement des coûts locaux des projets africains et l'allongement de la période de remboursement des prêts consentis par les organismes de crédit à l'exportation des pays de l'OCDE en faveur de l'Afrique, le ciblage de l'aide en faveur du développement du capital humain et l'octroi d'aides diverses pour le renforcement des petites et moyennes entreprises africaines.

64. La CEA collabore avec le secrétariat de l'OCDE à l'élaboration d'un cadre de responsabilité mutuelle et de cohérence des politiques qui établira le fondement de nouvelles relations entre les pays africains et leurs partenaires bilatéraux de développement. Ces efforts devraient contribuer à accroître l'efficacité de l'aide.

65. Une conférence des partenaires sur l'Initiative du NEPAD pour l'environnement s'est tenue à Alger les 15 et 16 décembre 2003 afin d'examiner les projets prioritaires du Plan d'action pour l'environnement du NEPAD. À la suite de cette conférence, un projet de renforcement des capacités de plusieurs millions de dollars est actuellement mis au point avec le concours du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres partenaires bilatéraux, y compris la Belgique, le Danemark, la Norvège et la Commission européenne. Ce projet sera présenté à la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui doit se tenir à Tripoli les 29 et 30 juin 2004. Le projet, qui doit être réalisé par le PNUE en partenariat avec le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales africaines et la Banque africaine de développement, consistera à élaborer cinq plans d'action environnementaux au niveau des sous-régions; à déterminer une approche systémique pour la mise en oeuvre du Plan d'action; à promouvoir des projets pilotes instituant des synergies au niveau national entre les différents accords mondiaux sur l'environnement, et plus particulièrement les conventions de Rio, en

vue de contribuer à la réduction de la pauvreté; et à établir un programme africain d'appui technique au renforcement des capacités.

66. La trente-deuxième session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en septembre et octobre 2003, a approuvé un montant supplémentaire de 1 million de dollars pour financer les activités du processus du NEPAD. Cette initiative contribuera à renforcer l'appui de cette organisation au processus du NEPAD.

C. Défis et contraintes

67. En dépit des progrès réalisés, l'appui au NEPAD pose un certains nombre de défis et entraîne certaines contraintes pour le système des Nations Unies. Le premier problème est celui du financement. De nombreux groupes ont indiqué que les entités avaient besoin de ressources supplémentaires pour les activités d'appui au NEPAD. Grosso modo, le système des Nations Unies ne pourra guère prendre de nouveaux engagements financiers en faveur de ces activités que si ses institutions obtiennent à cet effet des ressources complémentaires. Un autre problème, étroitement lié au précédent, est celui de l'absence de financement commun pour les nouveaux programmes, qui limite la possibilité d'entreprendre de nouvelles activités conjointes.

68. Dans le même temps, il reste beaucoup à faire pour accroître la cohérence du système d'appui des Nations Unies au NEPAD et bien en assurer la coordination, en particulier pour ce qui est de l'établissement de synergies entre les groupes thématiques. Le renforcement de la collaboration intersectorielle est prometteur dans des domaines tels que le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

69. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD devraient jouer un rôle important dans la mise en oeuvre du Partenariat. Aider à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques revêt désormais une priorité élevée pour les différentes entités du système des Nations Unies. Pour appuyer ces institutions, il est nécessaire d'intensifier la collaboration interorganisations plutôt que d'adopter une démarche sectorielle.

70. Dans l'ensemble, il convient de promouvoir les réunions consultatives régionales, celles-ci étant essentielles pour assurer les complémentarités et éviter les doubles emplois au sein du système des Nations Unies, d'autant plus que les diverses organisations ont, en Afrique, décentralisé leurs opérations aux niveaux régional et sous-régional. Toutefois, l'amélioration de la cohérence et de la coordination des opérations ne devrait pas être considérée comme un exercice bureaucratique. Elle offre une solution concrète pour mieux aider le NEPAD à obtenir des résultats tangibles dans tous les domaines prioritaires.

IV. Conclusions et recommandations

71. **Le présent rapport a montré que l'appui du système des Nations Unies au NEPAD englobait une large gamme d'activités : l'octroi d'une assistance technique en faveur du développement institutionnel, du renforcement des capacités et du développement de projets, aussi bien que la mobilisation des**

ressources et les activités de plaidoyer. Il est essentiel d'avancer dans tous ces domaines au fur et à mesure des progrès du NEPAD.

72. Ces activités confirment que le système des Nations Unies est l'un des principaux piliers de l'appui international au NEPAD. Pour garantir à l'avenir l'efficacité de cet appui :

a) Le système des Nations Unies devrait utiliser les mécanismes de coordination existants aux niveaux mondial, régional et national afin de renforcer la cohérence des politiques à l'appui du NEPAD;

b) Les entités devraient approfondir leur collaboration pour assurer la cohérence opérationnelle des divers programmes à l'appui du NEPAD;

c) Des ressources complémentaires devraient être mises à la disposition du système des Nations Unies pour lui permettre de mieux prêter son concours au NEPAD.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 16 (A/58/16).

² E/AC.51/2003/6.

³ *Développement économique de l'Afrique : Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base*, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.D.34.